

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06804 Numéro SIREN : 848 888 913 Nom ou dénomination : A2LN
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 88988

Certifié conforme
à l'original

« A2LN »
S.A.S. au capital de 6 000,00 Euros
Siège social : 63 BOULEVARD LEFEBVRE

75015 PARIS

R.C.S : 848 888 913 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021

Au siège social,
Le 30/06/2021,
à 12H00,

Les associés de la société « A2LN », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Lotfi JAZI, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion de la Présidence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Quitus à la Présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et quitus à la Présidence
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **une perte de -103 505,23 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à Le Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **une perte de -103 505,23 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter **une perte de -103 505,23 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-103 505,23 Euros**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Les associés constatent que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ils décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution poursuivent donc leurs activités.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Certificat conforme
à l'original
[Signature]

Désignation de l'entreprise <u>A2LN</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>63 BOULEVARD LEFEBVRE 75015 PARIS</u>																				
SIRET <table><tr><td>8</td><td>4</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>9</td><td>1</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td></tr></table>							8	4	8	8	8	8	9	1	3	0	0	0	2	9
8	4	8	8	8	8	9	1	3	0	0	0	2	9							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>2</u> <u>3</u> Durée de l'exercice précédent * <u> </u> <u> </u>																				
					Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	79 534	030	25 104	54 430													
	Immobilisations financières * (1)		040	23 733	042		23 733													
	Total I (5)		044	103 266	048	25 104	78 163													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	297	052		297													
		Marchandises *	060	1 304	062		1 304													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	24 536	074		24 536													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	1 862	086		1 862													
	Charges constatées d'avance *		092	2 155	094		2 155													
	Total II		096	30 153	098		30 153													
Total général (I + II)		110	133 419	112	25 104	108 316														
PASSIF							Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		6 000												
	Écarts de réévaluation					124														
	Réserve légale					126														
	Réserves réglementées *					130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131		132												
	Report à nouveau					134														
	Résultat de l'exercice					136		(103 505)												
	Provisions réglementées					140														
	Total I					142		(97 505)												
Provisions pour risques et charges					Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		106 398												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		24 083												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	20 407	172 75 340												
	Produits constatés d'avance					174														
Total III					176		205 821													
Total général (I + II + III)					180		108 316													
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	103 266												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	9 850	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

CGFIP N° 2033-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2LN

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	96 869	
		Services *			217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226	24 993	
	Autres produits						230	23 465	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	145 327	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	4 549	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	(1 304)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	22 311	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	(297)	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	120 495	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 170	
	Rémunérations du personnel *						250	56 017	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	18 650	
	Dotations aux amortissements *						254	25 104	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	749
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	247 443	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	1 310
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)			300	79
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	103 505
----------------------------	--	-----	-----	---------

Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		79
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser - BUD art. 44 quaterdecies	992	Zone de développement prioritaire (art. 44 quaterdecies)	993
	Créance due au report en arrière du déficit			346
	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	655	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	643
	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	645	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	647
Droit divers	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	648	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	641
	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	990	Défaut de paiement de l'impôt sur le revenu	649
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat : 360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD